



22 MARS 2011

Voici les banques les moins chères

FINANCES. L'opacité règne toujours en matière de frais bancaires. Un classement réalisé par Choisirmabanque.com aide à dénicher les établissements les moins chers.

Depuis le 1er janvier 2011, les 121 banques françaises sont tenues d'afficher sur leur site Internet - puis dans leurs brochures - les tarifs d'un panier de dix services standards.

Objectif : introduire de la transparence dans la jungle des tarifs bancaires afin de favoriser la mobilité et donc la concurrence pour stimuler la baisse des prix.

Problème : la comparaison effectuée par le site Internet Choisirmabanque.com, et révélée en exclusivité par notre journal, montre l'opacité persistante des tarifs. Pour preuve, à service quasi égal, ces tarifs peuvent aller de 0 € le panier à 159,80 €

Les banques en ligne largement en tête

C'est le premier constat : les banques en ligne sont de loin les moins chères. « Cela s'explique, précise Thomas Riottot, directeur associé de Choisirmabanque.com, par le fait que ces banques sont en conquête de clientèle et qu'elles n'ont pas de frais de réseau physique. »

Opacité des tarifs quasi générale

Deuxième constat : l'opacité tarifaire touche autant les sites en ligne que les banques traditionnelles.

Sur les dix premières banques en ligne, les tarifs varient de 0€ à 105,06 €. Explication de Thomas Riottot : « Les banques traditionnelles s'intéressent au marché des banques en ligne, elles rachètent des sites où elles importent leurs pratiques et tarifs. »

Des hausses difficiles à justifier

Entre 2010 et 2011, la plupart des prix sont stables, voire baissent, mais certains établissements ont opéré des hausses difficiles à justifier.

Ainsi, à la Caisse d'épargne Bretagne-Pays de Loire. le panier a grimpé de 20,6%. A l'opposé, le prix pour gérer son compte en ligne a chuté de 25% à la Banque populaire Centre Atlantique.

Thomas Riottot s'étonne au passage que d'importantes différences tarifaires existent au sein de mêmes groupes bancaires.

Faciliter le changement d'établissement

Pour faciliter la mobilité bancaire, Choisirmabanque.com propose la mise en place d'un numéro d'identité bancaire invariant et portable d'une banque à l'autre, à l'image du numéro de téléphone mobile.

Il suggère aussi de mettre fin à l'obligation de rattachement au compte à vue des crédits, comptes épargne et produits d'assurance.

De son côté, l'Afub, Association française des usagers des banques, demande qu'après un changement de banque l'établissement d'origine renvoie automatiquement tous les mouvements (factures, virements, etc.) vers le nouveau compte, pour éviter les incidents.